

La Flandre en Mouvement !

La lettre de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE (14ème circonscription du Nord)

Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE continuent de porter la voix de Quatorzième circonscription du Nord au niveau national

- Page 1 Bientôt une loi « Decool II »
 L'actualité à l'Assemblée Nationale
- Page 2 Le Lundi de Pentecôte redeviendra férié

Bientôt une loi « Decool II » sur le Chèque Emploi Associatif

Au terme d'une mission sur la vie associative, menée avec Jean-François LAMOUR, Député de Paris, Jean-Pierre DECOOL saisira l'opportunité de la Séance Publique du 5 février prochain pour faire voter l'extension du Chèque Emploi Associatif

Jean-Pierre DECOOL s'est vu confié, en décembre dernier, **une mission d'étude sur la vie associative**, en collaboration avec Jean-François LAMOUR, Député de Paris et Ancien Ministre des Sports et de la Vie Associative. A l'issue de leurs travaux, **une nouvelle loi sur le Chèque Emploi Associatif devrait voir le jour en février 2008.**

Créé en 2003 par la « Loi Decool », le Chèque Emploi Associatif permet, à ce jour, aux associations d'embaucher jusqu'à 3 équivalents temps plein et de les rémunérer en s'affranchissant de 17 opérations administratives, remplaçant ainsi une fiche de paye classique. Il permet aussi aux personnes qui le souhaitent de **ne travailler que quelques heures**, ce qui représente une véritable avancée pour les Centre-aérés, les Centres de Vacances, et toute autre association ayant besoin de **souplesse et de flexibilité dans la gestion de son personnel**, en respectant les droits sociaux des bénéficiaires.

Face au succès de ce dispositif (à ce jour, plus de 44 000 associations adhérentes, soit environ 113000 emplois concernés), et face aux demandes de très nombreuses associations,

notamment de la quatorzième circonscription du Nord, Jean-Pierre DECOOL et Jean-François LAMOUR ont décidé d'axer leurs réflexions, en partenariat avec les services administratifs de la Région, sur la possibilité d'étendre le nombre de salariés rémunérés par Chèque Emploi Associatif autorisés par association, à 9 équivalents temps plein.

Avec cette mesure, on estime à près de 140 000, le nombre d'associations qui adhèreraient au Chèque Emploi Associatif, soit plus de 200 000 emplois concernés.

La loi « Decool II » sera étudiée dans l'Hémicycle de l'Assemblée Nationale le 5 février prochain, avant d'être examinée par les Sénateurs et d'être **définitivement promulguée** par le Président de la République.

Dernière minute : Jean-Pierre DECOOL vient d'être élu, à l'unanimité, **Vice-Président du Groupe d'Etudes sur la Vie Associative**. Dirigé par sa collègue Muriel Marland-Militello, Députée des Alpes-Maritimes, ce groupe sera chargé de faire des propositions concrètes destinées à améliorer le quotidien des associations et de leurs adhérents.

L'actualité à l'Assemblée Nationale

Déjà plusieurs textes importants ont été adoptés par les Députés ces dernières semaines. En voici un résumé.

- Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, a présenté un projet de loi visant à renforcer les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Ce texte fait suite à de nombreux accidents, dont certains mortels, ayant eu lieu ces derniers, et touchant souvent de jeunes enfants. Il met l'accent sur la prévention et la responsabilisation des propriétaires ou

détenteurs de chiens dangereux, auxquels il impose une double obligation : obtenir une attestation d'aptitude à la détention de ces chiens et soumettre leur chien à une évaluation comportementale renouvelée périodiquement.

Cette double obligation vaudra également lorsque les chiens, quelle que soit leur race, auront mordu une personne, l'incident

devant en outre être déclaré au maire de la commune.

● L'Assemblée nationale a étudié le texte présenté par le Gouvernement concernant les **mesures de soutien du pouvoir d'achat des ménages**, que le Président de la République a souhaitées immédiates.

➤ **Le rachat des R.T.T.** : le salarié peut demander directement à son employeur de **renoncer à une partie de son temps de repos**. Pour les cadres et si ce n'est pas déjà prévu par un accord collectif le salarié qui le souhaite, en accord avec le chef d'entreprise, peut renoncer à une partie de ses jours de repos.

➤ **La monétisation du Compte Epargne Temps** : les salariés qui disposent d'un compte épargne-temps pourront également demander à leur employeur **la conversion des droits stockés en argent** : 4,6 millions de salariés ont la faculté d'ouvrir un compte épargne-temps et 720 000 d'entre eux y ont déjà stocké l'équivalent de 15 jours de droit à congés.

➤ **Le déblocage de la participation** : le texte instaure la possibilité de débloquent de manière anticipée, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2008, les sommes issues de la participation. Ces sommes sont alors **exonérées de cotisations sociales** (hors CSG et CRDS) et **d'impôt sur le revenu**. Le déblocage ne peut excéder le montant de 10 000 €. Le salarié peut demander le déblocage de tout ou partie de ces sommes.

➤ Dans un souci d'équité, il est proposé de leur permettre aux entreprises de **moins de 50 salariés** (seuil à partir duquel la participation devient obligatoire) de verser une **prime exceptionnelle d'un montant maximum de 1000 euros**. La prime exceptionnelle sera assujettie à l'impôt sur le revenu mais sera **exonérée de cotisations sociales**. Cette mesure, **avait déjà été proposée par les Députés, parmi lesquels Jean-Pierre DECOOL en était l'un des co-signataires**.

➤ Le projet de loi prévoit que **l'indice de référence des loyers sera fondé sur**

l'évolution des prix à la consommation (hors loyers et hors tabac), tant pour les nouveaux contrats que pour l'ensemble des contrats en cours. Cette mesure aura pour effet de **réduire les dépenses supportées par les locataires tout en garantissant aux propriétaires un revenu indexé sur les prix de la consommation**. Afin de ne pas faire du dépôt de garantie un frein à l'accès au logement, le projet de loi prévoit de réduire le montant maximum qui peut être exigé par le bailleur : pour tous les nouveaux contrats, le montant maximum du dépôt de garantie sera ainsi ramené **de deux à un mois de loyer**. Les locataires pourront, s'ils le souhaitent, **faire appel au loca-pass pour le versement de ce dépôt de garantie**.

En marge de ce texte, la proposition, co-signée par Jean-Pierre DECOOL, **d'exonérer de la redevance audiovisuelle les personnes âgées de plus de 65 ans et non-imposables sur le revenu**, a été retenue.

Le Gouvernement a également décidé de **doubler la prime d'aide à la cuve** : les ménages non-imposables qui se chauffent au fioul verront donc cette prime passer de **75 € à 150 €**.

● L'Assemblée Nationale a également adopté le contenu du **Traité Simplifié de Lisbonne**, voulu par le Président de la République. Il prévoit la simplification du processus de décision au sein de l'Union Européenne, notamment par une **présidence stable** afin de favoriser des **actions à plus long terme** (le mandat du président sera de deux ans et demi, contre les six mois actuels, et il sera élu par ses pairs). L'instauration d'un **Haut Représentant de la politique étrangère européenne** qui sera membre du Conseil et de la Commission, est également inscrite, et le traité **renforce le rôle des Parlements nationaux**. Enfin, une référence aux nouveaux défis de qui se présentent à l'Union Européenne, comme le **changement climatique et la solidarité en matière d'énergie** a été introduite dans le texte. Ce traité sera ratifié par le Congrès, à Versailles, le 4 février prochain.

Le Lundi de Pentecôte redeviendra férié

Chacun se souvient des nombreuses interventions de Jean-Pierre Decool, au cours de son précédent mandat, à propos du **Lundi de Pentecôte**. Il faisait partie de la délégation de quatre députés (Jean Léonetti, Yvan Lachaud, Jean-Louis Christ, et Jean-Pierre Decool) **qui avait rencontré, à Matignon, Jean-Pierre Raffarin**, alors Premier Ministre. Jean-Pierre Decool était favorable **aux heures de la solidarité** au lieu de la Journée de la Solidarité. Il s'agissait déjà d'affirmer le **soutien envers les personnes dépendantes, tout en rappelant la**

détermination à réhabiliter le Lundi de Pentecôte, jour férié (tournois sportifs, fêtes locales et traditionnelles...). Le Gouvernement a confirmé que le **Lundi de Pentecôte redeviendrait férié, dès 2008**, laissant ainsi chaque employeur et à ses salariés le soin de **négoier la date de la journée de solidarité**. Elle pourrait prendre la forme « d'une journée de RTT, deux demi-journées ou plutôt de 7h dans l'année » a affirmé Xavier Bertrand, le Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

Secrétariat Parlementaire : 11, Place du Marché aux Fruits 59630 BOURBOURG

Tel : 03 28 22 33 33 – Fax : 03 28 20 00 86

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 PARIS Tel : 01 40 63 75 67 - Fax : 01 40 63 79 40

Retrouvez toutes les actions de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE sur www.jeanpierredecool.com